



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 juin, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Monsieur Jérôme STEFFE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BETTON, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DUCOUT, GASTAUD, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORs, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, MOREIRA, OUDOT.

**ABSENTS** : Mesdames APPRIOU, COUBIAC et LANGEL.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Madame ACQUIER à Monsieur CELAN, Madame BINET à Madame REMIGI, Monsieur DESCLAUX à Monsieur RECORs, Monsieur LANGLOIS à Monsieur STEFFE, Monsieur ZGAINSKI à Madame MOREIRA, Monsieur BAUCHU à Madame OUDOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Roger RECORs a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025- DELIBERATION N° N°6/22**

*Réf : Service culturel – Damien Firmigier – 8.9*

### **OBJET : RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES – PROJET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION KINOR DAVID - AUTORISATION**

Madame BETTON expose :

Dans le cadre des Rencontres Musicales Internationales des Graves, la commune de Cestas et l'association KINOR DAVID souhaitent renouveler pour la troisième édition un partenariat pour des actions de médiations et de concerts publics sur la commune de Cestas.

Ces actions de médiations et concerts se dérouleront pendant la saison 2025-2026, aux dates suivantes :

- 16 et 17 octobre 2025 – Mozart / Haydn, classicisme viennois
- 23 et 24 avril 2026 – Musique Irlandaise

Chaque intervention se déroulera en 2 temps :

- temps scolaire et résidences autonomie le jeudi (journée) et vendredi matin
- temps concert public à la Halle polyvalente de Bouzet le vendredi soir

Les concerts publics à la Halle polyvalente du Bouzet seront tarifés à 10€ (gratuité pour les mineurs) dans le cadre de la régie des spectacles de Canéjan-Cestas.

L'association KINOR DAVID, sollicite également le concours de la commune dans l'organisation du festival « Musique en Graves » du 19 au 26 juillet 2025, notamment un soutien logistique et matériel au niveau des transports.

Il convient de signer une convention définissant les modalités du partenariat et les obligations de chacune des parties.

Il vous est proposé de signer une convention avec l'association KINOR DAVID afin de définir les rôles et participations de chacun à l'organisation de ces manifestations et d'autoriser la prise en charge par la commune des frais de nuitées et de repas pour les artistes, des frais de locations des pianos, le versement de la somme de 14 000€ (7 000€ en octobre 2025 et 7 000€ en avril 2026) à l'association KINOR DAVID au titre des frais artistiques et la prise en charge par la commune, des frais de transport du festival « Musique en Graves ».

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes des conclusions de Madame BETTON,

- Autorise le Maire :

\* à signer la convention ci-jointe,

\* à prendre en charge les nuitées et repas des artistes, les frais de locations des pianos,

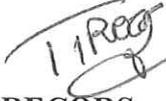
\* à verser la somme de 14 000 euros répartie sur 2 périodes à l'association KINOR DAVID dans le cadre du partenariat

\* à prendre en charge les frais de transport, facturés par la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, pour le festival « Musique en Graves »

- Indique que les crédits sont prévus dans le budget primitif 2025 pour les frais du premier temps du partenariat.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**



**Roger RECORS**

**LE MAIRE**



**Jérôme STEFFE**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **03/07/2025** et de sa publication sur le site internet de la commune le **04/07/2025**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



## RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES

### A – Organisation des ACTIONS DE MEDIATION 2025/2026 et de concerts publics sur la commune de CESTAS

### B – Concours de la commune de CESTAS à l'organisation du FESTIVAL « Musique en Graves » - du 19 au 26 juillet 2025.

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La commune de CESTAS, dont le siège est 2 avenue du Baron Haussmann, 33610 CESTAS, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jérôme STEFFE, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, n°6/22, reçue en Préfecture de la Gironde le xx/yy/2025 d'une part

Et,

L'Association Kinor David, organisatrice des Rencontres Musicales Internationales des Graves, représentée par sa Présidente Madame Sonya BECKER, domiciliée 9 Chemin du Pas de la Côte - 33140 VILLENAVE D'ORNON, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### ARTICLE 1 – DESCRIPTION

L'Association Kinor David organise en partenariat avec la commune de CESTAS et son Service Culturel :

1. **L'ORGANISATION DES ACTIONS DE MEDIATION** pendant la saison 2025-2026 en milieu scolaire, ainsi que 2 concerts publics (*annexe 1*)

Sur 2 périodes suivantes :

- 16 / 17 octobre 2025 – thème Mozart Haydn, classicisme viennois
- 23 / 24 avril 2025 – thème Musique Irlandaise

Chaque intervention se déroulera en 2temps :

- temps scolaire le jeudi (journée) et vendredi matin,
- temps concert public Halle polyvalente de Bouzet le vendredi soir.

2. **LA 25<sup>me</sup> EDITION DU FESTIVAL Musique en Graves** qui aura lieu du 19 au 26 juillet 2025, fait l'objet d'une contribution de la commune, au niveau des transports des élèves de masterclass. Le montant de la participation au titre des avantages en nature est évalué à 1 249.78 € TTC. L'association remettra également à la collectivité 70 billets gratuits. (*annexe 2*)

## ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 033-213301229-20250701-DELIB22\_06\_2025-DE

1 - L'Association Kinor David souscritra une **assurance de responsabilité civile**

2 - L'Association Kinor David s'engage à respecter **les obligations en matière de communication** comme énoncé ci-après :

Le logo de la commune de Cestas sera sur les affiches et supports médiatiques qu'elle fera réaliser tout en respectant la charte d'utilisation de la Commune.

3 - L'Association « Kinor David » appliquera **les tarifs réduits** de 25 euros (au lieu de 30 €) pour les habitants de Cestas souhaitant assister aux concerts de la 25<sup>e</sup> édition du festival « Musique en Graves » du 19 au 26 juillet 2025 (sur présentation d'un justificatif de domicile).

4 - L'Association « Kinor David » offre à la collectivité de Cestas **70 places** individuelles (soit **35 cartons d'invitations valables pour 2 personnes** chacune) pour les concerts du festival 2025.

## ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La Commune fera son affaire personnelle pour :

- **Les mises à disposition des services – culturel, écoles et logistique :**

La publication de l'encart annonçant le festival dans le journal municipal. La communication sur l'Action Médiation auprès des services concernés.

- **L'organisation des Actions Médiation** : les services de la commune se chargeront de l'organisation logistique et des **besoins matériels** pour chaque manifestation, notamment la sonorisation si nécessaire ainsi que la location des pianos (type Yamaha C6 pour les pianos demi- queues et type U1 pour les pianos droits) ou tout autre instrument de musique (percussions et autres).
- **Le cas échéant la municipalité appliquera sa propre tarification et billetterie** pour les concerts entrant dans le cadre de l'Action Médiation en milieu scolaire.
- **La commune s'engage à régler dans le mois qui suit chaque session musicale**, les montants prévus à chaque intervention (*annexe 3*).
- Les frais annexes liés à la venue des artistes; dans la limite de 100 repas et 30 nuitées pour l'hébergement. Les boissons ne seront pas comprises dans la prise en charge des repas qui sera plafonné à 20 € le repas.
- **Le soutien logistique (transport)** sur les lieux des masterclasses et concerts **pendant le festival** en juillet 2025 : Bordeaux St-Jean, Gradignan, Léognan, Martillac, Podensac - *selon l'annexe 2 jointe*. La commune de Cestas prendra en charges la facturation des transports effectuée par la communauté de communes Jalle Eau Bourde, soit un total de 1 249.78 € TTC.

## ARTICLE 4 : RESERVES

La Commune peut résilier de plein droit la présente convention dans le cas où l'Association Kinor David ne respecterait pas les clauses établies précédemment.

Fait à Cestas, le XX/YY/2025



La Présidente  
Sonya Becker .....



Le Maire  
Jérôme STEFFE

## **RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES**

### **A – Organisation des ACTIONS DE MEDIATION 2025/2026 et de concerts publics sur la commune de Cestas**

### **B – Concours de la commune de Cestas à l'organisation du FESTIVAL « Musique en Graves » - du 19 au 26 juillet 2025.**

---

#### **ANNEXE 1**

#### **ACTIONS DE MEDIATION PREVUES EN 2025/26**

Dans le cadre du programme d'enseignement artistique et culturel mis en place par les équipes artistiques des Rencontres Musicales Internationales des Graves pour le 2<sup>n</sup> semestre 2025 et le 1<sup>er</sup> semestre 2026, nous imaginons plusieurs interventions en milieu scolaire.

Considérant que l'accès aux arts et la musique plus particulièrement sont un levier de réussite et d'épanouissement pour tous, et ne doivent en aucun cas être la chasse gardée d'une frange réduite de la population, nous avons décidé de mettre en œuvre une série d'actions culturelles structurantes et régulières dans une démarche citoyenne d'accès à la musique classique.

Les actions de médiation ont été conçues pour trois lieux distincts : un temps de travail en milieu scolaire, et un concert tout public dans l'une des salles de spectacles de la commune.

Le travail proposé en milieu scolaire et en direction des RPA s'articulera en plusieurs temps :

- un temps interactif dédié à la découverte des instruments, différentes familles, fonctionnement et sonorités,
- une présentation de la thématique prévue, ciblée sur le compositeur, ses œuvres, l'environnement historique et culturel,
- un temps de découverte suivi d'un temps de participation musicale active des élèves, avec un moment de pratique rythmique et mélodique, sous forme de percussions corporelles et/ou de passages chantés,
- enfin, les temps de travail, de découverte et de participation seront conclus par un temps de restitution des apprentissages, et d'un concert pédagogique dans la Halle polyvalente de Bouzet.

En marge de ce travail pédagogique en milieu scolaire, les artistes proposeront un concert ludique. Ces temps d'échange de transmission, et de découverte seront agréables et accessibles à tous, afin de contribuer à l'enrichissement personnel et à l'ouverture d'esprit de chacun des publics.

## ANNEXE 2 - BESOINS en TRANSPORT

Mise à disposition des services d'un bus (avec le chauffeur) de 53 places sur les lieux des masterclasses et concerts pendant le festival en juillet 2025 comme suit :

Nombre de bus	NB de personnes	DATE	DEPART	ARRIVEE	Personne accompagnante:
<b>BUS GARE</b>					
1	40 pers. Bus avec la soute	Samedi 19 juillet	<b>Gare Saint Jean.</b> Départ 15h-15h15	<b>Château Moulerens, Gradignan</b>	
1	30 pers Bus avec la soute	Samedi 26 juillet	<b>Château Moulerens, Gradignan.</b> Départ 9h-9h30	<b>Gare Saint Jean, Bordeaux</b>	
<b>BUS CONCERTS</b>					
1	40 - 50 pers	Lundi 21 juillet	<b>Château Moulerens, Gradignan.</b> Départ 19h45.	<b>Château de France</b> Léognan Départ pour Gradignan vers 23h	
1	40 - 50 pers	Mardi 22 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45.	<b>Domaine de Chevalier</b> Léognan Départ pour Gradignan vers 23h	
1	40 - 50 pers	Mercredi 23 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h30	<b>Maison des Vins de Graves Podensac.</b> Départ pour Gradignan vers 23h	
1	40 - 50 pers	Jeudi 24 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45	<b>Château Carbonnieux, Léognan</b> Départ pour Gradignan vers 23h	

**Contact général :** Volga Voronovskaia 07 85 82 19 47 – [volga.voronovskaia@gmail.com](mailto:volga.voronovskaia@gmail.com)

**Adresse :** Château Moulerens, 2 rue Pichey, 33170 Gradignan,

GPS : parc de Moulerens 33170 Gradignan. Code de Portail 7213

Après le portail avancer sur l'allée jusqu'au parking de fond, après la piscine.

**ANNEXE 3****RMIG - ACTIONS DE MEDIATION 2025/26****Dates et détail des actions - Contribution financière de Cestas**

		Dépenses	Contribution financière Cestas
<b>SEMAINE 1</b>	<b>16-17 octobre 2025 – Mozart / Haydn, classicisme viennois</b>	10 musiciens et 1 régisseur	
	Préparation programme scolaire	15000 €	Dont 7000 euros de prise en charge par la commune de Cestas
	Interventions scolaires + concert pédagogique		
	Concert grand public		
	Mise à disposition salle de Concert + techniciens+logistique	à la charge de la municipalité	
Location des instruments de musiques nécessaires selon fiche technique fournie par l'artiste pour Salle du Bouzet pianos percussions	à la charge de la municipalité, dans la limite de 2000 € TTC	Repas : 10 musiciens + 1 régisseur Hébergement 5 chambres (3 nuitées par chambre)	
<b>SEMAINE 2</b>	<b>23-24 avril 2026 – Thème Musique Irlandaise</b>	9 musiciens et 1 régisseur	
	Préparation programme scolaire	15000 €	Dont 7000 euros de prise en charge par la commune de Cestas
	Interventions scolaires + concert pédagogique		
	Concert grand public		
	Mise à disposition salle de Concert + techniciens+logistique	à la charge de la municipalité	
Location des instruments de musiques nécessaires selon fiche technique fournie par l'artiste pour Salle du Bouzet percussions	à la charge de la municipalité, dans la limite de 2000 € TTC	Repas : 9 musiciens + 1 régisseur Hébergement 5 chambres (3 nuitées par chambre)	